

# F.A.Q.

## SUITE AU COVID-19



Une Foire Aux Questions (F.A.Q.) a été ouverte du 29 avril au 10 mai 2020 afin de recueillir vos questions et inquiétudes face à la crise sanitaire du virus COVID-19 et de l'impact qu'elle aura dans nos activités scouts et nos séjours adaptés. L'Association Eclaireuses Eclaireurs de France s'est engagée à répondre à un maximum de questions et surtout de rassurer sur le suivi des sujets impératifs à l'approche de l'été.

La DJEPVA a produit le 7 mai dernier un premier protocole pour la réouverture des accueils collectifs des mineurs applicable jusqu'au 2 juin 2020 (<https://acm-cvl.fr/wp-content/uploads/2020/05/Protocole-de-reprise-dactivit%C3%A9s-pour-les-ACM-070520.pdf>). Transmis par les services déconcentrés de l'Etat aux structures organisatrices, il pose le cadre et les règles à mettre en œuvre pour l'accueil de mineurs au sein de nos structures. **Le niveau d'exigence de ce protocole nous a invité à considérer les conditions d'une reprise d'activité au regard de notre propre organisation.**

Nous vous rappelons aujourd'hui que **les EEDF ont fait le choix de maintenir la suspension jusqu'à nouvel ordre de toutes activités (salariés et bénévoles) par souci de sécurité, de responsabilité et de civisme.**

**Après les annonces du 2 juin prochain, la DEJPVA communiquera le nouveau protocole des accueils collectifs des mineurs. L'association prendra en compte les nouvelles normes et dans la mesure du possible communiquera la charte des EEDF liée à la reprise d'activité à partir du 8 juin afin d'avoir le temps d'organiser et formaliser son application.**



# QUESTIONS ET RÉPONSES

## **Quand est-ce qu'aura lieu la reprise des activités ? Et dans quelles modalités si cela est possible ?**

L'ensemble des organisateurs des «Accueils Collectifs de Mineurs»; dont nous faisons partie sont en attente des décisions des services de l'Etat. Les EEDF travaillent avec les autres membres du Scoutisme Français et des autres confédérations et structures comme la JPA ou le CNLTA pour faire avancer ce dossier. Actuellement, les activités de l'association sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. En fonction des annonces gouvernementales du 2 juin, l'association évaluera la possibilité de reprise des activités et dans quelles modalités.

## **Peut-on organiser un camp d'été ?**

L'ensemble des organisateurs des «Accueils Collectifs de Mineurs»; dont nous faisons partie sont en attente des décisions des services de l'Etat. Les EEDF travaillent avec les autres membres du Scoutisme Français et des autres confédérations et structures comme la JPA ou le CNLTA pour faire avancer ce dossier. Le protocole d'organisation des séjours d'été sera communiqué le 2 juin.

## **Peut-on organiser un weekend de clôture ?**

L'association a maintenu la suspension des activités pour le moment car le protocole du 7 mai relatif à l'organisation des activités de scoutisme sans hébergement est trop restrictif.

## **Comment peut-on s'investir en tant qu'Eclés pour aider ?**

Les Éclaireuses Éclaireurs de France se mobilisent avec la confédération La Jeunesse au Plein Air afin de permettre l'accueil exceptionnel des enfants de parents engagés en première ligne dans la lutte contre le Coronavirus. Nous avons besoin de volontaires pour effectuer cette tâche de solidarité nationale. Pour cela, il suffit de s'inscrire sur la plateforme «Reserve Civique» : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

## **Le port du masque sera-t-il obligatoire dans les camps ?**

A ce jour il n'y a pas de protocole pour les camps de cet été, nous attendons les recommandations des services de l'Etat.

## **Pourra-t-on respecter les distances de sécurité lors des camps, notamment la nuit ?**

La question est portée par le Scoutisme Français auprès du ministère.

## **Peut-on commencer à organiser les camps d'été ?**

Il est recommandé de préparer les camps avec au moins une option de camp dans un périmètre proche. Les responsables des groupes ont été destinataires de différents mails et outils pédagogiques pour démarrer l'organisation et les déclarations de camps.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## **Des réinscriptions sont-elles prévues pour le jamborée en Pologne ?**

Le Jamboree Européen prévu cet été en Pologne a été reporté à l'été 2021. De nouvelles possibilités d'inscriptions sont à venir et seront communiquées à partir du 2 juin 2020 sur notre site internet : <https://www.eedf.fr> ainsi qu'aux interlocuteurs concernés en interne par email.

## **Comment concilier pédagogie du scoutisme et respect des gestes-barrière ?**

Les EEDF travaillent au sein de la Commission de Formation du Scoutisme Français pour élaborer un respect des règles sanitaires et la pratique de la Méthode Scoute.

## **Des groupes, qui préparent l'organisation et le déroulement des camps d'été, envisagent des camps type «camp fermé» sans sortie en dehors comme une journée découverte ou un camp volant ou une exploration. Est-ce que cette pratique est préconisée par le Comité Directeur ?**

Les modalités d'organisation et de déroulement des camps d'été sont en discussion actuellement avec les services de l'Etat. La réglementation des camps de scoutisme qui s'applique aux EEDF prévoit les explorations, cette disposition est conditionnée par les règles de protection des physiques, morales et affectives des personnes. La circulation du virus d'une part et la garantie du respect des règles de distanciation par des mineurs d'autre part devront être prises en compte par l'association le moment venu, conformément aux textes de l'association. Ce type de décision est du ressort du Délégué général et non du Comité directeur.

## **Les formations BAFA et BAFD (juin) sont-elles maintenues?**

Le processus est identique à l'organisation des camps d'été. Les modalités d'organisation et de déroulement des stages de formation sont en discussion actuellement avec les services de l'Etat. Un protocole sanitaire nous sera transmis le 2 juin. Actuellement, la programmation est suspendue. Le stage BAFD Bretagne du 6 juin est annulé, en attente de nouvelles dates.

## **Quel est le processus précis et les conditions posées pour faire un camp cet été ?**

L'ensemble des organisateurs des «Accueils Collectifs de Mineurs»; dont nous faisons partie sont en attente des décisions des services de l'Etat. Les EEDF travaillent avec les autres membres du Scoutisme Français et des autres confédérations et structures comme la JPA ou le CNLTA pour faire avancer ce dossier. Le protocole d'organisation des séjours d'été sera communiqué le 2 juin.

## **Combien de personnes maximum sont envisagées pour un camp ?**

Les effectifs des camps seront conditionnés par le futur protocole des ACM et camps de scoutisme, que nous attendons de la part des services de l'Etat.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## **Comment l'association au niveau national se porte-elle ?**

L'association a subi l'arrêt de nombreuses activités avec un manque à gagner certain, des mesures ont été prises pour atténuer les effets de la pandémie sur notre situation économique, les efforts antérieurs nous permettent de tenir aujourd'hui. L'association reste mobilisée pour éviter une dégradation importante de la trésorerie et milite avec tous les acteurs associatifs pour une aide exceptionnelle de l'Etat.

## **Les séjours de juillet pourront-ils avoir lieu ?**

L'ensemble des organisateurs des «Accueils Collectifs de Mineurs»; dont nous faisons partie sont en attente des décisions des services de l'Etat. Les EEDF travaillent avec les autres membres du Scoutisme Français et des autres confédérations et structures comme la JPA ou le CNLTA pour faire avancer ce dossier. Le protocole d'organisation des séjours d'été sera communiqué le 2 juin.

## **Peut-on prévoir 2 camps sur un même lieu ?**

Il est trop tôt pour répondre à cette question, elle fera probablement partie du futur protocole des ACM et Camps de scoutisme, mais dans une logique d'anticipation il est recommandé de réfléchir à la question de la circulation du virus.

## **Nous avons bien eu les directives de la Jeunesse et Sport, mais que préconisent les EEDF?**

La mise en œuvre du protocole de la DJEPVA du 7 mai dernier a été considéré comme trop compliqué par l'ensemble des associations du Scoutisme Français d'où notre décision de ne pas reprendre les activités de scoutisme sans hébergement.

## **Responsable d'un comité de gestion, à partir de quand pourrons-nous reprendre l'entretien de nos centres? Combien de personnes maximum ?**

La règle générale pour la mobilité des personnes est définie par l'autorité publique. Pour ce qui est des règles Covid-19, l'association a nommé un référent qui en charge de s'assurer des conditions de présence sur site et d'accompagner les responsables de ces sites sur la question Covid-19.

## **Le cas échéant, peut-on faire appel à des entreprises spécialisées pour l'entretien des locaux et avec quel budget?**

La règle générale pour la mobilité des personnes est définie par l'autorité publique. Pour ce qui est des règles Covid-19, l'association a nommé un référent qui en charge de s'assurer des conditions de présence sur site et d'accompagner les responsables de ces sites sur la question Covid-19.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

**Avez-vous des recommandations particulières pour les centres à l'approche de l'été ? Quelle est notre responsabilité vis-à-vis du public accueilli? Peut-on refuser l'accès au centre à un camp dont l'effectif nous semblerait trop important?**

La règle générale pour la mobilité des personnes est définie par l'autorité publique. Pour ce qui est des règles Covid-19, l'association a nommé un référent qui en charge de s'assurer des conditions de présence sur site et d'accompagner les responsables de ces sites sur la question Covid-19.

**Comment vont les Respons ?**

Nous n'avons déploré qu'un seul cas d'infection par le Covid-19 qui est aujourd'hui totalement guéri.

**Les séjours de vacances pour adultes handicapés ont-ils été maintenus en juillet ?**

A ce jour nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, nous sommes en attente des décisions des services de l'Etat.

**Le dossier APV de l'ANCV où peut-on le trouver ?**

Merci de vous rapprocher d'un des services vacances adaptées auprès desquels vous vous êtes inscrits.

**A quel moment serons-nous remboursés des sommes déjà versées si les séjours ne sont pas maintenus ?**

Concernant le remboursement des séjours, nous vous invitons à vous rapprocher des structures auprès desquels vous vous êtes inscrits.

**Comment peut-on garantir en camp l'application des mesures de sécurité sanitaire, s'agissant notamment des conditions de couchage ? (Tentes individuelles ? Effectif réduit sous tente ? Nuits masquées ?)**

**Et en particulier pour les lutins ?**

La question est portée par le Scoutisme Français auprès du ministère.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## **Quelles mesures concrètes et chiffrées ont été prises par l'employeur afin de garantir la sauvegarde des emplois ?**

L'été est pour notre association son pic et cœur d'activités : nous redoutons une baisse très importante de notre chiffre d'affaire en juillet et août. Nous espérons pouvoir néanmoins assurer 20 à 40% de séjours sur juillet/août. Notre chiffre d'affaire 2020, qui en moyenne sur les dernières années est d'une dizaine de millions d'euros, pourraient être divisé par 3 voir 4. Pour ne pas nous mettre en difficulté, et garantir une trésorerie positive constante, l'association va solliciter un prêt garanti par l'Etat d'un million d'Euros que nous pourrons garantir grâce à plus deux millions de ventes immobilières engagées et qui seront conclues d'ici fin 2020 pour quelques-unes, et davantage en 2021.

